

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 27
votants : 27

**OBJET : Désignation du
délégué de la
Commune à
l'Association AIRPACA**

L'an deux mille quatorze
le sept du mois d'avril à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 31 mars 2014**

PRESENTS : Romain BIANCHI / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Gracienne DODAIN / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Christine DECORDIER / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Eddie DEGIOVANNI / Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI / Taoufick FATFOUTA / Sonia CHAKROUNI / José DRAGONI / Emmanuelle GAZIELLO / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Karima VIALE

Secrétaire de séance : Martine DUNOYER DE SEGONZAC

000

Le Maire rappelle que, conformément aux articles L.2121-32 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses délégués pour siéger au sein des organismes intercommunaux auxquels la commune de DRAP est adhérente.

Il invite donc le Conseil à désigner le délégué de la Commune à l'Association AIRPACA.

Il propose la candidature de Gracienne DODAIN, qui est désignée par 22 voix pour et cinq abstentions.

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
le : 20.5.2014
et publication en
mairie le : 23.5.2014

Signature

